

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 14 mai 2007 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1  
 Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

Absence motivée

Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4

ANNIVERSAIRES DU MOIS:	16 mai:	Daniel Marsolais
	17 mai:	Francine Chapleau
FÊTE LÉGALE DU MOIS:	21 mai:	Fête Nationale des Patriotes

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 10 avril 2007
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 avril 2007

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes - dépôt
- 5.- Disposition d'actif – lot 1 734 739/offre d'achat/acceptation
- 6.- Office Municipal d'Habitation/budget révisé 2007/adoption
- 7.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique – section locale 3334/  
signature de l'entente #4/autorisation
- 8.- Regroupement des Chambres de Commerce des Laurentides/congrès 2009/  
appui
- 9.- Dépôt des états financiers comparatifs au 30 avril 2007
- 10.- Cédule de vacances 2007/modification/adoption

LOISIRS

- 11.- Association de baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes/  
renouvellement des uniformes/demande d'aide financière
- 12.- La Libellule/barrages routiers/autorisation
- 13.- Dépôt de la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale  
2007

VOIRIE

- 14.- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – 32<sup>e</sup> et  
34<sup>e</sup> Avenue/approbation des dépenses
- 15.- Avis de motion/règlement numéro 426-07 pourvoyant un emprunt pour  
des travaux de pavage sur le Croissant Beaudin et sur la 64<sup>e</sup> Avenue,  
au nord de la 39<sup>e</sup> Rue

URBANISME

- 16.- Adoption/second projet de règlement 308-44-07 modifiant le règlement de zonage 308-91 afin de retirer la possibilité d'aménager un logement additionnel dans la zone R-1 113 et corriger une note relative aux marges dans les zones R-1 112 et R-1 113

SÉCURITÉ

- 17.- Piste cyclable « La Vagabonde »/patrouille de secourisme/contribution  
18.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/certificat de paiement final #6/autorisation de paiement  
19.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels en ingénierie/autorisation de paiement  
20.- Adoption/règlement 380-33-07 amendant le règlement 380-07 concernant la circulation et le stationnement  
21.- Pompiers à temps partiel/négociation de la convention collective/arbitrage de différend/nomination d'un assesseur patronal  
22.- Avis de motion/règlement 380-34-07 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, et abrogeant le règlement 380-30-06  
23.- Service de sécurité incendie/entente intermunicipale ouest/signature/autorisation  
24.- Parole à l'auditoire  
25.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-05-073

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AVRIL 2007

07-05-074

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le procès-verbal du 10 avril 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2007

07-05-075

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE les comptes à payer au 30 avril 2007 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directeure générale dépose au conseil l'ajustement de taxes pour le mois d'avril 2007, confirmant un montant total de 42 706,99 \$.

DISPOSITION D'ACTIF – LOT 1 734 739/OFFRE D'ACHAT/ACCEPTATION

07-05-076

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'ACCEPTER l'offre d'achat proposée par Monsieur Benoît Giguère et Madame Linda Bush, demeurant au 73, Croissant Agathe à Saint-Joseph-du-Lac, pour le lot 1 734 739 appartenant à la municipalité, et pour la somme de deux cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-cinq cents (254,85\$).

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir et tout autres documents concernant cette transaction.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cette vente sont à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION/BUDGET RÉVISÉ 2007//ADOPTION

07-05-077

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ADOPTER le budget révisé 2007 de l'Office Municipal d'Habitation de Pointe-Calumet, lequel prévoit un déficit au montant de 43 765 \$ qui sera partagé comme suit :

Part de la SHQ :	39 389 \$
Part de la Municipalité	4 376 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 3334/SIGNATURE DE L'ENTENTE #4/AUTORISATION

07-05-078

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente # 4 à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, relativement aux modalités d'embauche pour l'employé #08-0350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REGROUPEMENT DES CHAMBRES DE COMMERCE DES LAURENTIDES/CONGRÈS 2009/APPUI

07-05-079

CONSIDÉRANT la volonté d'obtenir le Congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec au Manoir Saint-Sauveur – région des Laurentides à l'automne 2009, par le regroupement des Chambres de commerce des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le Congrès 2009 de la FCCQ constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un profit commun et de faire découvrir la région des Laurentides en diffusant un DVD promotionnel de chaque région des Laurentides lors dudit congrès;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel événement pour la visibilité du regroupement des Chambres de commerce des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'obtention des Jeux du Québec à l'hiver 2009 dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT la volonté des chambres de commerce des Laurentides; Mont-Laurier, Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Saint-Adolphe d'Howard, Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, Saint-Jérôme, Argenteuil, Thérèse-de-Blainville, Mirabel, Bois-des-Filion/Lorraine, Lac des Deux-Montagnes et Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le-Lac, d'organiser cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet appuie la candidature du Regroupement des Chambres de commerce des Laurentides pour l'obtention du Congrès 2009 de la Fédération des Chambres de commerce du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2007

La Directeure générale dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 avril 2007, conformément à l'article 176.4 du Code Municipal du Québec.

#### CÉDULE DE VACANCES 2007/MODIFICATION/ADOPTION

07-05-080

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

D'ADOPTER les modifications à la cédule de vacances 2007, pour les employés cols bleus et cols blancs de la municipalité, telles que présentées par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/RENOUVELLEMENT DES UNIFORMES/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

07-05-081

D'OCTROYER une aide financière au montant de 325 \$ à l'Association de baseball mineur du Lac des Deux-Montagnes, pour le renouvellement des uniformes de baseball pour la saison 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA LIBELLULE INC./BARRAGES ROUTIERS/AUTORISATION

07-05-082

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER l'organisme La Libellule, à faire des barrages routiers le 2 juin 2007, dans le cadre de leur collecte de fonds annuelle.

Les barrages routiers se feront aux endroits suivants :

- Intersection de la Montée de la Baie et rue André-Soucy;
- Intersection rue André-Soucy et 48<sup>e</sup> Avenue;
- Intersection rue André-Soucy et 59<sup>e</sup> Avenue;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2007

La Directeure générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2007, à savoir:

**Employés temporaires syndiqués SCFP**

Robert Marsolais	Préposé au site de transbordement, à compter du 30 avril 2007;
Richard Chartier	Préposé à l'application des règlements de nuisances et d'arrosage, à compter du 30 avril 2007;
Robert Millette	Préposé à la voirie, à compter du 14 mai 2007;
Alexandre Pelletier	Préposé à la conciergerie, à compter du 14 mai 2007;
Alain Gamache	Surveillant de parcs, à compter du 14 mai 2007;
Marc Lajoie	Préposé à la voirie, à compter du 28 mai 2007;

**Employés saisonniers non syndiqués**

Julie Robert	Coordonnatrice du camp de jour, à compter du 14 mai 2007;
Kim Lavoie	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Sophie Gauvreau	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Stéphanie Adams Thériault	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Laurie-Anne Imbeault	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Jenny Nesbitt	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin

	2007;
Vincent Girard Bellavance	Animateur du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Sandra Legault Leblanc	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Katy Théberge Martineau	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Margaret Webster	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Cyndi Pépin	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Stéphanie Forest	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Mélanie Robert	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Catherine Pearson	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Chanel Tremblay	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Jessica Dufresne	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Catherine Parisien	Animatrice du camp de jour, à compter du 18 juin 2007;
Mélanie Chamberland	Gérante de piscine, à compter du 4 juin 2007;

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – 32<sup>E</sup> ET 34<sup>E</sup> AVENUE/APPROBATION DES DÉPENSES

07-05-083

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 32<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> Avenue, pour un montant subventionné de 66 707,98 \$ pour la 32<sup>e</sup> Avenue et de 20 782,20 \$ pour la 34<sup>e</sup> Avenue, et joints à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la 32<sup>e</sup> et la 34<sup>e</sup> Avenue, dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 426-07 POURVOYANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CROISSANT BEAUDIN ET SUR LA 64<sup>E</sup> AVENUE, AU NORD DE LA 39<sup>E</sup> RUE

07-05-084

QUE le conseiller Jean-Guy Lafaille, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement pourvoyant un emprunt pour un montant inférieur de 75 000 \$, pour des travaux de pavage sur le Croissant Beaudin et sur la 64<sup>e</sup> Avenue, au nord de la 39<sup>e</sup> Rue.

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-44-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 AFIN DE RETIRER LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGER UN LOGEMENT ADDITIONNEL DANS LA ZONE R-1 113 ET CORRIGER UNE NOTE RELATIVE AUX MARGES DANS LES ZONES R-1 112 ET R-1 113

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-44-07 a été tenue le 7 mai 2007;

07-05-085

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-44-07 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille  
Et APPUYÉ par Denis Gravel

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-44-07 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de retirer la possibilité d'aménager un logement additionnel dans la zone R-1 113 et corriger une note relative aux marges dans les zones R-1 112 et R-1 113.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PISTE CYCLABLE « LA VAGABONDE »/PATROUILLE DE SECOURISME/  
CONTRIBUTION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

07-05-086

DE verser, comme par les années passées, à l'organisme Québec Secours, une contribution volontaire de 100 \$, à titre de mesures compensatoires pour les frais encourus en matière de logistique et de soutien au fonctionnement d'une patrouille de type secourisme sur le corridor de « La Vagabonde ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL # 6/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

07-05-087

D'AUTORISER le paiement au montant de 12 421,87 \$ à la firme Construction Jarco Inc., lequel représente le certificat final #6, dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/  
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/AUTORISATION DE  
PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

053

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 315,98 \$ à la firme Caron, Beaudoin & Associés Inc., lequel représente les honoraires professionnels en ingénierie, dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 070263).

07-05-088

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-33-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-07 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

07-05-089

QUE le règlement numéro 380-33-07 amendant le règlement numéro 380-07 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

QUE l'avis public du règlement 380-33-07 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NO 380-33-07

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 380-97, afin d'enlever des arrêts obligatoires sur la 13<sup>e</sup> Avenue face aux numéros civiques 404 et 431;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 10 avril 2007 ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: L'annexe « A » du règlement numéro 380-97 est modifié en enlevant des arrêts obligatoires, comme suit :

13<sup>e</sup> Avenue : du côté est, face au # 404;  
13<sup>e</sup> Avenue : du côté ouest, face au # 431.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

POMPIERS À TEMPS PARTIEL/NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE/ARBITRAGE DE DIFFÉREND/NOMINATION D'UN ASSESSEUR PATRONAL

07-05-090

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet et ses pompiers sont actuellement en négociation concernant la conclusion d'une convention collective;

ATTENDU QU'un différend subsiste entre les parties concernant les termes de ladite convention collective;

ATTENDU QU'afin de régler ce différend, Me André Sylvestre a été nommé par le Ministre du Travail afin d'agir à titre d'arbitre;

ATTENDU QUE le tribunal d'arbitrage en matière de différend est un tribunal tripartite composé d'un assesseur patronal, d'un assesseur syndical et du président du tribunal;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu pour la municipalité de procéder à la nomination d'un assesseur patronal dans le cadre de cet arbitrage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

DE mandater Me Joanne Côté de la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, afin d'agir pour la Municipalité de Pointe-Calumet à titre d'assesseur patronal dans le cadre de l'arbitrage de différend entre la Municipalité et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 380-34-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 380-30-06

07-05-091

QUE le conseiller Jean-Guy Lafaille, donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine assemblée, un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 380-30-06, en enlevant l'interdiction de stationner sur la 15<sup>e</sup> Avenue.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE/ENTENTE INTERMUNICIPALE OUEST/SIGNATURE/AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes fait partie d'une entente d'entraide mutuelle avec huit (8) municipalités situées à l'est de la Ville ;

055

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Calumet possède maintenant certains équipements incendie soit, un camion auto-pompe et un camion citerne ;

07-05-092

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes possède également plusieurs équipements pour combattre les incendies et l'équipement de chacune des municipalités peut servir à l'autre au besoin ;

CONSIDÉRANT QUE la vision du Schéma de couverture de risque voulant que les municipalités d'une MRC travaillent de concert ensemble ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale établissant la fourniture de service mutuel des services de Sécurité incendie entre la Ville de Deux-Montagnes et la Municipalité de Pointe-Calumet ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve l'entente citée au cinquième considérant de la présente, et autorise par conséquent, le maire, Monsieur Jacques Séguin, et le directeur du Service des incendies, Monsieur Sylvain Johnson, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Jean-Guy Lafaille

QU'À 20h50, la séance soit levée.

07-05-093

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale